



Groupe de Travail permanent 1

Les systèmes d'information fluviale (SIF)

Termes de Référence

PROJET

Contexte historique - Définition du problème

Pendant ces dernières années, un intérêt politique et environnemental croissant pour le développement durable lié au transport se fait remarquer. La navigation intérieure est considérée comme un moyen de transport alternatif pour le transport routier, vu qu'il s'agit d'un moyen de transport écologique et que certains trajets majeurs disposent encore d'une capacité de réserve dans l'infrastructure des voies navigables.

Afin de garantir une navigation sûre et sans difficulté, certains pays ont introduit des STM intérieurs (Services de Trafic Maritime). Certains de ces systèmes ont déjà été mis en marche depuis plus de 15 ans. Pour rendre la navigation intérieure encore plus attrayante qu'à l'heure actuelle en tant que mode de transport, de la recherche et des projets de démonstration ont été mis en œuvre, afin de construire des systèmes appelés VTMS¹ (Systèmes d'information et d'organisation du trafic maritime). Ces VTMS devraient permettre une variété étendue d'utilisateurs de prévoir de manière compréhensive les ressources utilisées dans le domaine de la navigation intérieure. Ainsi, le transport « just-in-time » deviendra possible et la navigation intérieure deviendra un partenaire parfait de la chaîne intégrée de transport. A présent, au sein de l'UE, VTMS est spécifiée en tant que SIF (Système d'information fluviale).

Toutefois, le développement de STM et VTMS dans le domaine de la navigation intérieure est effectué surtout sur une base nationale. En 2005, l'Union européenne a publié une directive sur les Systèmes d'information fluviale (SIF). L'implémentation de ces systèmes sera concrète dans les pays européens à partir de 2007/2008. Des groupes de travail de PIANC pourraient jouer un rôle important en élaborant sur une base régulière des mises à jour des développements et en donnant des recommandations pour ce qui est de l'application de techniques, de systèmes ou de services spécifiques dans des pays non-européens et en créant une interface avec des systèmes d'information maritime, comme par exemple AIS.

Objectif de l'étude

- Observer le développement des Systèmes d'information fluviale (SIF),
- présenter à l'InCom un rapport annuel concis sur le statut des SIF en vigueur, implémentés et/ou développés dans les différentes parties dans le monde, y inclus les leçons tirées de l'implémentation et des normes,
- réviser les « Directives et Recommandations pour les Systèmes d'information fluviale »,
- donner du feed-back aux groupes de normalisation européens et internationaux.

Rapports précédents à réviser

Le Groupe de Travail permanent sur les Systèmes d'information fluviale fut créé en 2003 après qu'il était devenu clair que la directive SIF serait publiée par la Commission européenne. Ces dernières années, le groupe n'a plus été actif. Ce document sert d'une mise à jour des Termes de Référence, afin de relancer ce groupe de travail.

Sujets à examiner

Tous les systèmes décrits dans les directives sur SIF de PIANC, ainsi que les nouveaux systèmes qui peuvent être ajoutés aux systèmes existants.

La création d'une interface commune avec d'autres systèmes de base de données électroniques liés au transport.

Produit final envisagé du groupe de travail

- rapport annuel
- catalogue mondial des systèmes en marche
- propositions pour de nouveaux systèmes (sécurité, logistique, environnement)

Disciplines souhaitables des membres du groupe de travail

- il faudra désigner un nouveau président
- affiliation d'au maximum 3 années
- de l'attention spéciale pour les membres des pays non-européens

Pertinence pour les pays en transition

Le développement de SIF est aussi un changement pour placer la sécurité et la fiabilité à un échelon plus haut dans les pays en transition. Plus en particulier, les pays ayant un réseau important de voies navigables devront être associés à ce groupe de travail permanent.